|  |  |
| --- | --- |
| **Projet Pédagogique**  **des Plaines de vacances**  **Pour les enfants**  **de 2,5 à 5 ans** | Plaines-de-vacances_webbis |

Organisée par la Commune d’Ixelles - Direction de l’Instruction publique

Cellule de l’Accueil extrascolaire

# **Informations générales**

## **1.1 Qu’est-ce qu’une plaine de vacances ?**

Agréée et subventionnée par l’O.N.E, les plaines de vacances de la Commune d’Ixelles, Direction de l’Instruction publique, sont un « service d’accueil » pour les enfants pendant les vacances d’été du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00, encadrées par deux coordinateur·rice·s, des étudiant·e·s et des équipes d’animateur·rice·s qualifié·e·s, expérimenté·e·s et ayant le brevet « Animateur·rice » pour la majorité d’entre eux·elles.

Les animateur·rice·s extrascolaires de nos écoles fondamentales communales, qui sont qualifié·e·s et qui connaissent déjà les enfants, représentent le socle de l’équipe d’encadrement. En participants aux plaines de l’Instruction Publique, les enfants ont également le plaisir de retrouver leurs copains d’école durant les vacances. La mission première de l’équipe d’animation est de contribuer à l’encadrement, l’accompagnement, l’éducation et l’épanouissement des enfants tout en instaurant un esprit « vacances » sur la plaine.

Un thème (ou fil rouge) différent est proposé chaque année aux enfants. Thème qui leur permettra également de choisir le nom de leur groupe avec l’aide des animateur·rice·s et coordinateur·rice·s afin qu’ils puissent se repérer sur la plaine. Thème qui permettra aux animateur·rice·s de préparer au mieux leurs activités.

## **1.2 Qui accueillons-nous et où ?**

Deux plaines de vacances sont ouvertes à tous les enfants : Boondael (au sein d’une école communale d’Ixelles) pour les enfants de 2,5 à 5 ans\* et dans le verdoyant et spacieux « domaine du Longchamp » de Basse-Wavre (chée de Louvain 469 à 1300 Wavre) pour les enfants de 5\* à 12 ans, qu’ils soient ixellois ou non. L’organisation des groupes se fait selon l’âge de l’enfant.

\*Les enfants de 3ème maternelle ayant 5 ans sont automatiquement inscrits à la plaine de Basse-Wavre. Les parents peuvent faire le choix d’inscrire leur enfant, s’ils estiment que le rythme de l’enfant le nécessite, sur la plaine des plus petits. Les changements de plaines sont également possibles en cours de fréquentation.

La plaine de Boondael accueille les plus petits au sein d’une école fondamentale communale dont la structure est adaptée et où les locaux rencontrent plus facilement leurs besoins (petites chaises et tables, petites toilettes, éviers à leur niveau, …)

Nos animateurs n’étant pas formés à encadrer des enfants à besoins spécifiques, nous ne sommes pas en mesure de leurs proposer un encadrement adapté de qualité. Néanmoins une exception pourrait être faite,  dans l’hypothèse où l’enfant serait connu de l’Accueil extrascolaire et/ou que les parents auraient pris contact au préalable avec la cellule de l’extrascolaire de l’Instruction publique pour organiser avec les animateurs et la coordination de la plaine, l’accueil et l’intégration de l’enfant. Il pourrait être envisagé d’inscrire l’enfant 1 semaine et de permettre le prolongement de l’inscription en fonction de son bien-être et de sa capacité d’adaptation à la plaine».

## **1.3 L’arrivée et le départ : A quels moments ?**

L’accueil des enfants est assuré au sein de l’école d’accueil, de **7h15 à 9h00 maximum** afin de pouvoir commencer les activités. Lors de l’arrivée des parents et des enfants, les coordinateur·rice·s leur indiquent le pavillon d’accueil de l’enfant. Les parents sont invités à venir chercher leur enfant entre **16h00 et 18h00 maximum**.

## **1.4 Combien ça coûte ?**

Offre de base :

* 25€ par semaine et par enfant
* 40€ par semaine pour 2 enfants d’une même fratrie pour la même semaine
* 52,50€ par semaine pour 3 enfants d’une même fratrie pour la même semaine

Offres de services complémentaires :

* Forfait « Transports » de 13,25 EUR/semaine/enfant
* Forfait « Repas chauds » de 21,00 EUR/semaine/enfant
* Forfait « Assurance » de 4,00 EUR/verser les 2 mois/enfant

Les mesures sanitaires liées à la pandémie ne permettent pour le moment pas d’organiser le service de repas chauds mais dès que ce sera possible ils seront à nouveau proposés.

Les journées de vacances sont couvertes par les assurances scolaires en ce qui concerne les enfants des écoles du réseau communal ixellois.

Pour les enfants ne fréquentant pas les écoles du réseau communal ixellois, les parents devront s’acquitter d’une participation forfaitaire de 4,00 euros par enfant, pour l’ensemble du séjour quelle qu’en soit la durée.

En cas de difficulté, le Service social communal, rue de la crèche, 6 (3ème étage – tél. : 02/515.60.59) peut analyser la situation des parents afin de déterminer s’ils peuvent bénéficier d’une aide financière.

## **1.5 Les inscriptions ?**

* De la mi-mai à la mi-juin, pour les enfants fréquentant les écoles communales **uniquement** au secrétariat de leur école et pour les enfants du personnel communal au service de l'Instruction Publique.
* Du lundi de la 1ère semaine au vendredi de la 3ème semaine de juin pour les enfants qui ne fréquentent pas une école communale ixelloise, au service de l'Instruction Publique, 19 rue Mercelis.

Attention : Les plaines seront fermées les jours fériés et la dernière semaine du mois d’août.

Les parents ont le choix d’inscrire leur enfant au repas chaud (possibilité de repas sans porc) ou au repas tartines (l’enfant apporte son pique-nique).

Ils doivent également compléter et signer une fiche médicale qui est remise aux infirmier·ère·s de la plaine. De plus, l’enfant doit être en ordre de vaccins (diphtérie et tétanos). Si ce n’est pas le cas, des séances gratuites de vaccination sont organisées par le Centre de santé de la Commune d’Ixelles, rue de la crèche 6, sur rendez-vous (tél : 05/515.70.06)

Lors de l’inscription, il est également demandé aux parents s’ils autorisent ou non que leur enfant soit photographié sur la plaine (Droit à l’image).

Dans un souci de procédure facilitée et allégée, les parents qui souhaitent prolonger l’inscription de leur enfant peuvent le faire directement sur la plaine auprès des coordinateur·rice·s, pour autant qu’il y ait des disponibilités et un encadrement suffisant.

Les parents veillent à étiqueter ou à marquer les sacs, vêtements, etc. ainsi qu’à vérifier que leur enfant n’apporte aucun objet sur la plaine qu’il soit de valeur ou non, ni des sommes d’argent superflues.

La législation permet une déductibilité fiscale et certaines mutualités interviennent dans les frais d’inscription.

Les frais de fréquentation pour la période d’inscription sont dus et implique l’obligation de paiement, sauf en cas d’annulation préalable 5 jours avant le début de fréquentation de la plaine par l’enfant. (article 8 du ROI).

## **1.6 Le Règlement d’Ordre Intérieur ?**

Voir annexe. Le Règlement d’ordre intérieur est remis aux parents lors de l’inscription. Les parents signent la fiche d’inscription pour réception du ROI et du projet pédagogique.

# **Objectifs et Moyens mis en œuvre**

## **2.1 Quels sont les objectifs de notre projet d’accueil ?**

Ce projet pédagogique est centré principalement sur les missions d’encadrement et d’éducation, sur le bien-être, l’épanouissement et l’estime de soi de l’enfant.

En effet, c’est en tenant compte des différentes facettes de son rythme de développement, de sa personnalité et de son potentiel que les activités menées sur nos plaines de vacances veilleront à atteindre les objectifs suivants :

* Veiller à créer un climat accueillant et bienveillant lors de l’accueil. Il est important de maintenir une qualité d’accueil également lors de l’arrivée sur la plaine tant des enfants que des parents afin de sécuriser et conforter l’enfant au sein de la collectivité, il est primordial de le considérer en tant que sujet propre avec ses besoins spécifiques ;
* Veiller à la sécurité physique et affective de l’enfant à travers l’aménagement de l’espace, du temps, des relations à l’adulte mais également en constituant un cadre adapté aux besoins de l’enfant et structuré de limites ; L’animateur·rice établit une relation de confiance avec les enfants en se mettant à leur hauteur ;
* Contribuer à l’équilibre et à l’épanouissement psycho-affectif et physique de l’enfant :
  + Développer la sphère psychomotrice et cognitive à travers le mouvement, l’action et la découverte de nouvelles expériences ;
  + Promouvoir la sphère affective par l’expression personnelle et spontanée ainsi que favoriser la construction d’une image positive de soi et soutenir l’autonomie ;
  + « Favoriser » la créativité de l’enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d’animation, d’expression, de création et de communication ;
  + Favoriser l’intégration sociale de l’enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.

(Décret « Centres de vacances, 1999)

## **2.2 Comment rencontrons-nous les objectifs ‘Centres de vacances’ : quels sont les moyens mis en œuvre ?**

L’atteinte des objectifs généraux énoncés ci-dessus comprend plusieurs exigences reprises dans la suite du document. Les critères tant matériels qu’humains sont nécessaires pour l’atteinte de ces objectifs. Les activités organisées sur les plaines de vacances sont totalement dirigées par le personnel animateur·rice afin d’atteindre au maximum les objectifs généraux. Les animateur·rice·s, sous la vigilance de deux coordinateur·rice·s tenteront de respecter au mieux les besoins de l’enfant.

## **2.3 Comment se déroule la journée ?**

* **7h30 à 9h00** : Accueil des parents et des enfants qui sont dirigés vers le pavillon attribué à l’enfant en fonction de son âge où différents jeux libres les attendent (coloriage, briques de construction, coin lecture, poupées, voitures, etc.) qu’ils explorent selon leur choix sous l’œil bienveillant des animateur·rice·s. Les enfants ont également la possibilité de terminer tranquillement leur petit déjeuner.
* **9h15 à 11h15 :**
  + Ateliers spécifiques. Les enfants se rendent vers l’un des ateliers mis en place par les animateur·rice·s et planifié en début de semaine avec la coordination et les autres groupes. (Atelier peinture, atelier psychomotricité, atelier théâtre - marionnettes, atelier chant et danse, atelier bibliothèque, atelier cuisine). Les ateliers sont proposés aux enfants, ils sont libres de ne pas y adhérer.
  + Activité dirigée : Les enfants qui ne sont pas en atelier spécifique restent dans leur local en jeux libres (coloriage, briques de construction, coin lecture, poupées, voitures, etc.) ou à l’extérieur en fonction de la météo en jeux libres (jeux pour le sable, modules, ballons, jeux sportifs, …). Les animateur·rice·s participeront avec les enfants à différentes activités (jeux extérieurs, pâte à modeler, jeux de société, etc.)

Après les activités et les ateliers : Rituel d’hygiène - Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains.

* **11h30 à 14h00 :** Les enfants mangent à leur aise. Le temps de repas chaud ou le pique-nique accompagné d’une soupe est suivi du rituel « d’hygiène » et d’une « sieste » ou d’un « moment de détente » plus calme pour les enfants ne souhaitant pas dormir, ils pourront rejoindre un coin doux (livres, coussins, couvertures, puzzles, coloriage,…).
* **14h00 à 14h15 :** Les enfants sont levés et conduits aux sanitaires avant la reprise des activités dirigées.
* **15h30 à 16h00 :** Temps de collation. Les collations sont fournies par la Commune d’Ixelles et choisies préalablement aux plaines en accord avec le Service des repas et le Service de la santé, ce qui permet de fournir des collations équilibrées, saines et identiques pour tous les enfants. Quand la météo le permet, les collations peuvent être prises dehors sous forme de pique-nique.
* **16h00 à 18h00 :** Temps libre pour les enfants et accueil des parents. Ce temps permet de favoriser les échanges entre les membres de l’équipe et les familles des enfants. C’est l’occasion de revenir sur la journée ainsi que sur le projet du Centre de vacances en général.

Il est à noter que chaque journée est différente. Les animateur·rice·s font preuve de créativité et de dynamisme pour marquer la semaine dans l’esprit des enfants. Tout est mis en place pour que ceux-ci s’enrichissent et s’épanouissent au sein de leur lieu d’accueil, parmi d’autres enfants et auprès des adultes qui les accompagnent.

## **2.4 Règles de vie :**

## Une charte reprenant les règles de vie et les sanctions relatives à chacune d’entre-elle sera réalisée avec les enfants en début de plaine. Un temps sera réservé chaque lundi afin de faire un rappel des règes avec le nouveau groupe d’enfants. Cette charte pourra être réajustée avec les enfants quand le besoin s’en fera ressentir.

## **2.5 Des activités proposées : ateliers, sorties, … ?**

Les animateur·rice·s veillent au bon climat et à l’ambiance du groupe. L’animateur·rice, en fonction des envies et du rythme de l’enfant, se rend dans l’un ou l’autre atelier proposé (psychomotricité, théâtre de marionnettes, découverte de la musique et expression musicale, peinture, cuisine créative, danse, …). Ces ateliers occupent des locaux distincts et ont une durée flexible selon l’intérêt de l’enfant. Il lui est également proposé des jeux de société, des bricolages, des temps informels et créatifs afin de développer son imaginaire.

L’enfant qui ne souhaite pas participer à l’activité n’est pas tenu de le faire. Les activités sont mixtes (filles/garçons), par conséquent, lors de la création des groupes, les coordinateur·rice·s veillent à la mixité de ceux-ci. Bon nombre d’activités pourront être organisées tant à l’intérieur qu’à l’extérieur, ce qui permet aux enfants de vivre les activités d’une autre manière avec un regard différent.

Les enfants qui rencontrent des difficultés d’adaptation au sein de leur groupe ont toujours la possibilité de changer de groupe en accord avec l’animateur·rice responsable, les coordinateur·rice·s et les parents.

Tous les mercredis (à l’exception des 1ers mercredis de chaque mois) est organisée une excursion.

Lors des fortes chaleurs, des jeux d’eau sont organisés et des coquilles dures remplies d’eau sont mises à disposition des enfants sous la supervision des animateur·rice·s. Les infirmier·ère·s présent·e·s le matin sur la plaine, veillent à la qualité de l’eau de ces pataugeoires.

Des activités spécifiques sont proposées en collaboration avec d’autres services de la Commune d’Ixelles :

* La bibliothèque propose des ateliers lectures sur la plaine tant à l’intérieur qu’à l’extérieur en fonction de la météo afin de faire découvrir aux enfants la magie des contes.
* Les infirmiers proposent également des ateliers ponctuels sur l’hygiène et la santé.
* Les animateur·rice·s de la louloudotec se déplacent sur la plaine afin de proposer des jeux adaptés au plus petits.
* Atelier de cuisine Sodexo

# **Matériel**

Les enfants qui participent à la sieste doivent apporter leur couverture et éventuellement leur doudou. Pour les plus petits qui viennent de terminer leur apprentissage de la propreté, il est demandé aux parents de prévoir des vêtements de rechange et des lingettes. Les parents doivent fournir aux enfants les protections qui s’imposent en fonction du climat (crème solaire, casquette, etc.).

Une trousse de secours est mise à disposition des animateur·rice·s lors de chaque sortie. Les enfants sont également munis d’une petite carte d’identité avec leurs coordonnées, le numéro de l’animateur·rice-accompagnateur ainsi que des coordinateur·rice·s de la plaine.

La plaine veille au caractère écologique de l’activité par le tri des déchets, l’utilisation de gobelets, bols et cuillères réutilisables.

Chaque année, les coordinateur·rice·s font une commande de matériel en fonction des souhaits et des besoins des animateur·rice·s.

# **Encadrement**

## **4.1 Le recrutement des coordinateur·rice·s, des animateur·rice·s et l’encadrement.**

En dehors de la pandémie et des règles sanitaires limitant l’accueil des enfants, la plaine de Boondael peut accueillir jusqu’à 200 enfants au mois de juillet et 160 enfants au mois d’août.

**Deux coordinateur·rice·s** d’accueil des écoles communales sont en charge d’une plaine par mois soit 8 coordinateur·rice·s pour les 2 plaines durant les mois de juillet et août. Un appel est réalisé pour les postes disponibles prioritairement auprès des animateur·rice·s d’accueil possédant un brevet de coordinateur·rice de Centres de vacances ou pouvant faire valoir une expérience permettant l’équivalence du brevet de coordinateur·rice de plaines de vacances.

Les coordinateur·rice·s sont également chargé·e·s de l’élaboration des documents administratifs et veillent au respect des normes d’encadrement et la tenue des registres de présences.

**Le personnel d’animation** qualifié, expérimenté et pour une majorité d’entre eux en possession du brevet d’« Animateur·rice » travaillant toute l’année au sein des écoles communales d’Ixelles accueille et anime les enfants. Des étudiant·e·s sont engagé·e·s chaque année pour améliorer l’encadrement des enfants. Les nouveaux candidat·e·s sont reçu·e·s individuellement. Nos critères de sélection sont : l’expérience, les formations, la motivation, l’esprit d’équipe, la créativité, la capacité d’organisation … La possession du brevet d’« Animateur·rice » étant un plus. Les étudiant·e·s font partie intégrante de l’équipe d’animation.

Les candidat·e·s retenu·e·s s’engagent à s’impliquer dans le projet qui débute par leur présence et leur participation aux activités et ateliers des plaines de vacances. De plus, elle·il·s sont soumis à une évaluation constante effectuée par les coordinateur·rice·s. Des réunions d’équipes sont organisées tous les lundis pour faire le point et choisir les ateliers de la semaine.

Ceux-ci sont notés dans le cahier d’activité du groupe afin de permettre à chacun de trouver des solutions pour améliorer la qualité d’accueil.

Il est à noter que conformément aux prescriptions du décret Centres de vacance, au minimum 1 animateur·rice sur 3 est breveté·e. Chaque groupe de 8 enfants de moins de 6 ans est pris en charge par 1 animateur·rice.

**Le personnel paramédical** assure une surveillance quotidienne. Chaque matin un·e infirmier·ère est présent·e sur la plaine de vacances. ***Les parents autorisent le personnel d’encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d’urgence et d’accident. D’une manière générale, les règles élémentaires d’hygiène doivent être respectées par les enfants lors de leur présence aux plaines.*** Par ailleurs, un listing des enfants allergiques est fourni en début de plaine par les infirmier·ère·s. Ce listing est affiché dans le cahier d’activité et dans la salle des repas.

**Le personnel de réfectoire** qualifié et formé, assure la distribution des repas chauds dans le respect des règles d’hygiène en vigueur, ainsi que l’entretien des salles de repas.

## **4.2 Le travail d’équipe : cohérence et cohésion en vue d’un même objectif.**

Les coordinateur·rice·s veillent au bon déroulement des Plaines de vacances, Elle·il·s sont garants de la qualité des animations proposées et s’assurent de leur conformité avec les objectifs énoncés au point 2.1. Elle·il·s gèrent également les équipes d’animation en insufflant une dynamique positive centrée sur le bien-être et l’estime de soi de l’enfant à travers un projet d’accueil, un thème cohérent et des activités travaillées au préalable durant les temps de préparation réservés aux animateur·rice·s des écoles durant les mois d’avril, mai et juin.

Enfin, les coordinateur·rice·s assurent un contact avec les parents et le Pouvoir organisateur, Elle·il·s veillent à l’application du présent projet pédagogique et du Règlement d’Ordre Intérieur. Ces deux documents sont remis aux parents lors de l’inscription de leur enfant. Par ailleurs et afin d’éviter toute ambiguïté, les parents signent pour réception, la fiche d’inscription de leur enfant.

Deux petits déjeuners par mois sont organisés avec les enfants, les animateur·rice·s, les coordinateur·rice·s ainsi que les parents qui y sont cordialement conviés.

Le profil d’animateur·rice de Centres de Vacances doit répondre à certaines spécificités pour pouvoir approcher, via sa fonction d’animateur·rice, les objectifs énoncés au point 2.1. Ainsi l’animateur·rice visera à développer la sphère affective et psychomotrice de l’enfant, il contribuera à son éveil culturel et à son développement intellectuel, enfin, l’animateur·rice impulsera des dynamiques afin d’éveiller la créativité de l’enfant.

Malgré un changement d’équipe de coordination entre les deux mois, une continuité est respectée tant dans le fonctionnement de la plaine (groupes d’âge, ateliers, activités, …) que dans l’organisation des équipes.

# **Bon amusement aux enfants sur nos plaines de vacances**